

**FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE TITULAIRE
D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE.**

Formulaire à renvoyer, accompagné de ses annexes, à l'adresse suivante :

BRUGEL
Avenue des Arts, 46
1000 Bruxelles
Email : greenpower@brugel.brussels
Fax : 02/563.02.13

Langue de traitement du dossier : FR

Een Nederlandstalige versie van dit formulier is beschikbaar op onze website.

Informations utiles avant de compléter ce formulaire :

Qui peut introduire une demande ?

La demande peut être introduite soit par le propriétaire de l'immeuble équipé de panneaux photovoltaïques, soit par le propriétaire ou le titulaire de droit réel sur l'installation photovoltaïque, soit par un intermédiaire.

0. Coordonnées de la PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI du dossier de demande.

En quelle qualité instruisez-vous cette demande ?	Propriétaire / Installateur / Bureau d'études / Intermédiaire	
Société :		
Titre :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom et Prénom :		
Adresse :	Rue N°..... Boîte	
	Code postal Localité	
Tél :		GSM :
E-mail :		

**I.a) Coordonnées du NOUVEAU titulaire de l'installation.
c'est-à-dire la personne physique ou morale propriétaire ou exerçant un droit réel sur l'installation.**

Les certificats verts seront inscrits sur un compte au nom du titulaire.

Seul le titulaire et le(s) mandataire(s) sont habilités à gérer les certificats verts et à effectuer des transactions.

Etes-vous déjà titulaire d'un compte de certificats verts chez BRUGEL ? oui / non

Si « oui », quel est le numéro de votre compte de certificats verts :

3

4

Si « oui », quel est (sont) le(s) numéro(s) du (des) dossier(s)¹ :

Personne morale - à remplir uniquement si le titulaire est une personne morale :

Nom de l'entreprise et forme juridique :

Numéro d'entreprise ou de TVA :

Adresse de l'entreprise :

Rue N° Boîte

Code postal Localité

Tél général :

E-mail général :

Personne physique - à remplir uniquement si le titulaire est une personne physique :

Titre :

Madame Monsieur

Nom²:

Prénom :

Adresse :

Rue N° Boîte

Code postal Localité

Tél :

GSM :

E-mail nominatif (nécessaire pour accéder à l'Extranet³):

Accord de diffusion des données aux acheteurs de CV.

Si vous autorisez la transmission de vos coordonnées, les fournisseurs d'électricité en région bruxelloise sont susceptibles de vous contacter pour vous proposer d'acheter vos certificats verts.

J'autorise BRUGEL à transmettre les coordonnées du titulaire du compte aux acheteurs potentiels de CV : oui / non

Veillez-vous référer au point 5 du présent formulaire pour plus d'informations sur les modalités du traitement des données de contact du titulaire.

¹ Le numéro de dossier commence soit par SOL, CHP ou EOL

² Pour des raisons techniques, une seule personne physique peut être titulaire de l'installation. Un couple ne peut donc pas être titulaire. Les deux personnes du couple devront désigner le titulaire et le(s) éventuel(s) mandataire(s), et devront tout deux signer le formulaire.

³ Nécessaire pour accéder à l'Extranet, valable uniquement pour les personnes physiques.

Une fois l'installation certifiée, cette adresse électronique vous servira d'identifiant pour accéder à l'Extranet de BRUGEL et à Greenmeter de Sibelga. C'est via ces plateformes que vous aurez la possibilité d'encoder vos index, consulter votre solde et vendre vos certificats verts.

I.b) Coordonnées du mandataire du compte.

Si le titulaire de l'installation photovoltaïque est :

- Une personne morale ; cette section est à remplir obligatoirement avec les coordonnées de la ou les personne(s) physique(s) mandatée(s) à gérer les certificats verts.
- Une personne physique ; cette section est à remplir si le titulaire souhaite accorder un mandat à une autre personne.

Seul le titulaire et le(s) mandataire(s) sont habilités à gérer les certificats verts et à effectuer des transactions⁴.

Un mandat est-il accordé ?	oui / non Si « oui », et que le titulaire est une personne morale : veuillez compléter les informations ci-dessous et joindre l'annexe correspondante. Si « non », passez au cadre 2.		
Mandataire 1			
Titre :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur		
Nom :		Prénom :	
Adresse :	Rue N° Boîte Code postal Localité		
Tél :		GSM :	
Fax :			
E-mail (nécessaire pour accéder à l'Extranet):			
Signature du mandataire 1 :			

Mandataire 2			
Titre :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur		
Nom :		Prénom :	
Adresse :	Rue N° Boîte Code postal Localité		
Tél :		GSM :	
Fax :			
E-mail (nécessaire pour accéder à l'Extranet):			
Signature du mandataire 2 :			

⁴ Voir Article 1984 du Code civil belge.

I.c) Coordonnées de l'ANCIEN titulaire de l'installation.
Cette information sert à remettre les certificats verts qui sont dus à l'ancien titulaire jusqu'à la vente, afin de clôturer son dossier.

N° de compte C.V. :	3	4								
Numéro du (des) dossier(s) ⁵ :										
Société :										
Titre :	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur									
Nom :						Prénom :				
Nouvelle Adresse de correspondance :	Rue..... N° Boîte Code postal..... Localité.....									
Tél :						GSM :				
Fax :										
E-mail nominatif :										

2. Identification de l'installation pour laquelle le formulaire de changement est introduit.

Adresse précise de l'installation :	Lieu-dit.....									
	Rue N° Boîte.....									
	Etage.....									
	Code postal..... Localité.....									
Numéro du code EAN de prélèvement ⁶ :	5	4	1	4						

3. Relevé d'index de production.
Cet index servira à clôturer le dossier de l'ancien titulaire et il servira de base au calcul des certificats verts du nouveau titulaire.

Date précise du relevé d'index :	/ /		
Type d'installation :	<input type="checkbox"/> Photovoltaïque <input type="checkbox"/> Cogénération <input type="checkbox"/> Eolienne		
N° Unité Certifiée ⁵	N° de série du compteur :	Flux mesuré : (Gaz, Electricité, Chaleur, ...):	Valeur de l'index (kWh) :

Signatures pour accord sur le relevé :

Nom et prénom ANCIEN titulaire :	Nom et prénom NOUVEAU titulaire :
Signature :	Signature :

⁵ Le numéro de dossier commence soit par SOL, CHP ou EOL.

⁶ Le code EAN de prélèvement est disponible sur la facture d'électricité

4. Engagements et signature du nouveau titulaire.

Le soussigné déclare :

- Que les informations contenues dans le présent formulaire sont sincères, complètes et véritables
- S'engager à informer BRUGEL de toute modification qui impacterait les conditions initiales de la certification (titulaire, puissance, EAN, adresse, etc.)
- Qu'il peut engager le titulaire de l'installation (visé au cadre 1a) dans les démarches de certification en vue de l'octroi de certificats verts.
- Être au courant que la législation en vigueur relative à la production d'électricité verte⁷ est disponible sur le site web de BRUGEL (transfert des index, taux et calcul des CV, vente de CV).
- Être au courant que la procédure relative au traitement de sa demande de certification⁸ est disponible sur le site web de BRUGEL (procédure, étapes, délais).
- Être au courant que la réglementation sur le traitement des données est disponible sur le site web de BRUGEL⁹

Remarque :

Fait à

Le ... / ... /

Nom et prénom :

Signature du nouveau titulaire :

Annexes à fournir, indispensables pour constituer un dossier complet.

Dans tous les cas :

1. Document attestant de votre droit réel ou de propriété sur l'installation photovoltaïque (la facture de l'installateur adressée au titulaire, acte, contrat, etc.).
2. Copie recto verso d'un document d'identité du titulaire et du (des) mandataire(s) (Carte d'identité, Passeport, etc.)

Dans certains cas :

3. 9. Si le titulaire est une personne morale, un document de mandat mentionnant le lien entre le titulaire et le(s) mandataire(s), par exemple : procès-verbal, statut de la société et du mandataire, extrait au moniteur belge, document officiel signé, PV d'AG désignant le syndic, BCE, etc. ...

Analyse : BRUGEL dispose d'un mois pour analyser si le dossier est complet et s'il répond à toutes les exigences administratives et techniques. Le cas échéant, des compléments sont demandés et un nouveau délai d'un mois est reconduit dès leurs réceptions.

Si tout est en ordre, BRUGEL demande une validation de l'index de production à Sibelga.

Une fois l'index validé, Brugel clôture le traitement de la demande et :

- vous envoie un mail d'activation avec votre accès à notre Extranet. Cette plateforme permet la gestion de vos Certificats Verts (consultation de votre solde et de l'historique des opérations, octroi et vente de vos CV, etc. Plus d'information sur la page "Gestion des comptes").
- transmet une copie de votre dossier à Sibelga. Sibelga vous envoie dans les jours suivants un mail d'activation à leur plateforme Greenmeter qui vous permet de gérer votre installation (transmission de vos index de production, consultation de l'historique de votre production, encodage de modifications, etc).

Vous trouverez plus d'information en cliquant sur « Énergies Renouvelables » sur www.brugel.brussels.

⁷Voir « réglementations », catégorie « électricité verte » <https://www.brugel.brussels/reglementation/rechercher>

⁸ Voir « certification d'une installation » <https://www.brugel.brussels/themes/energies-renouvelables-11>

⁹ Voir « Privacy » <https://www.brugel.brussels/page/privacy>

5. Traitement de vos données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation applicable en la matière en vigueur.

Toutes les informations qui vous sont demandées sont strictement nécessaires pour permettre la gestion de votre demande de changement de titulaire. Elles sont traitées uniquement pour atteindre les finalités directement en lien avec votre demande de changement de titulaire.

Bases légales principales :

L'Ordonnance relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2001.
L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la promotion de l'électricité verte du 17 décembre 2015.

Dans le cas où vous estimez que BRUGEL ou Sibelga ne respecte pas la réglementation en la matière, vous êtes invité à contacter en priorité l'organisme concerné par écrit.

Vous pouvez aussi introduire une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données personnelles à l'adresse suivantes : Rue de la Presse 35 – 1000 Bruxelles – contact@apd-gba.be . Vous pouvez aussi déposer une plainte auprès du tribunal de première instance de votre domicile.

1. Traitement des données par BRUGEL

Conformément à la réglementation applicable, BRUGEL traite vos données de comptage et les données de vos installations. Dans ce cadre strict, BRUGEL est responsable du traitement de ces données (BRUGEL, Avenue des Arts, 46 / 14, Kunstlaan, banque carrefour des entreprises n° 0806.001.011)

La politique détaillée de BRUGEL en matière de protection des données à caractère personnel est disponible sur le site Internet de BRUGEL (<https://www.brugel.brussels/page/privacy>)

En cas de questions sur le traitement de vos données par BRUGEL, de demande d'accès à vos données ou de demande de rectification, vous pouvez contacter son DPO (« Data Protection Officer » ou « DPO ») en envoyant un email à l'adresse dpo@brugel.brussels

En cas d'accord de diffusion vers les acheteurs.

Si vous donnez votre consentement au transfert de vos données de contact vers les acheteurs, veuillez noter que ces derniers pourront les traiter selon leurs propres modalités. Si vous souhaitez plus d'informations sur ces traitements veuillez-vous référer aux sites web des acheteurs et à leurs notices vie privée.

Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment et sans raison particulière au partage de vos données de contact avec les acheteurs dans le cadre de la vente de vos certificats verts. Pour se faire, veuillez contacter par écrit le service Énergies Renouvelables de BRUGEL à l'adresse greenpower@brugel.brussels.

2. Traitement des données par Sibelga

Conformément à la réglementation applicable, Sibelga traite vos données de comptage et les données de vos installations. Dans ce cadre strict, Sibelga est responsable du traitement de ces données (Sibelga SC, quai des Usines, 16 à 1000 Bruxelles (banque carrefour des entreprises n°0222-869-673).

La politique détaillée de Sibelga en matière de protection des données à caractère personnel est disponible sur le site Internet de Sibelga (<https://www.sibelga.be/fr/privacy>).

En cas de questions sur le traitement de vos données par Sibelga, de demande d'accès à vos données ou de demande de rectification, vous pouvez contacter son DPO par courrier à l'adresse Sibelga SCRL, Data Protection Officer, quai des Usines, 16 à 1000 Bruxelles ou en envoyant un email à l'adresse Sibelga-DPO@sibelga.be